

14.

Le contrat de Pays 2006-2012

14. Le contrat de Pays 2006-2012 ⁽¹⁾

Principe

Cosigné par la Région, le Pays et les intercommunalités du Pays, le contrat de Pays traduit les orientations de la nouvelle politique territoriale régionale en Bretagne. La Région a l'ambition d'articuler son projet régional de développement avec les projets de chacun des 21 pays bretons, autour de dix grands chantiers fédérateurs, et propose aux pays des contrats, assortis d'une enveloppe financière, calculée selon un principe de péréquation financière entre les territoires.

Les contrats de Pays sont signés pour six ans (mi-2006 / mi-2012) avec une révision à mi-parcours (en 2009).

Une dotation globale de 260 millions d'euros pour les 21 Pays de la région Bretagne a été décidée pour la période de six ans (mi-2006 / mi-2012)

Ventilation de la dotation globale entre les 21 Pays (réalisée sur la base d'un indice de péréquation)

Pays	Population 2002	Dotation 2006-2012	Dotation 2006-2012 par habitants
Centre-Ouest-Bretagne	102 831	13 632 999 €	132,6 €
Trégor-Goëlo	114 390	12 893 592 €	112,7 €
Fougères	77 047	8 553 954 €	111,0 €
Brest	377 215	39 738 670 €	105,3 €
Lorient	207 333	21 439 603 €	103,4 €
Dinan	96 299	9 846 975 €	102,3 €
Redon et Vilaine	79 019	8 022 377 €	101,5 €
Centre-Bretagne	42 610	4 018 530 €	94,3 €
Morlaix	122 484	11 521 766 €	94,1 €
Saint-Brieuc	184 801	16 843 511 €	91,1 €
Ploërmel Cœur de Bretagne	60 911	5 506 422 €	90,4 €
Guingamp	72 989	6 559 370 €	89,9 €
Pontivy	78 312	6 657 858 €	85,0 €
Cornouaille	317 475	25 903 605 €	81,6 €
Saint-Malo	151 842	11 903 798 €	78,4 €
Brocéliande	59 966	4 536 923 €	75,7 €
Rennes	429 087	31 276 499 €	72,9 €
Auray	75 626	4 663 790 €	61,7 €
Vallons de Vilaine	43 765	2 597 430 €	59,3 €
Vannes	181 434	9 776 441 €	53,9 €
Vitré-Porte de Bretagne	90 642	4 105 887 €	45,3 €
Région Bretagne	2 966 078	260 000 000 €	87,7 €

Source : Service Etudes - Guide technique contrats pour la Bretagne 2006-2012

Le contrat de Pays du Pays de Morlaix, cosigné par la Région, le Pays de Morlaix et ses EPCI, a été signé le 3 novembre 2006.

Le Pays de Morlaix souhaite développer sa vocation territoriale autour de deux axes majeurs :

- AXE 1 : Solidarité territoriale
- AXE 2 : Aliment santé bien-être de demain

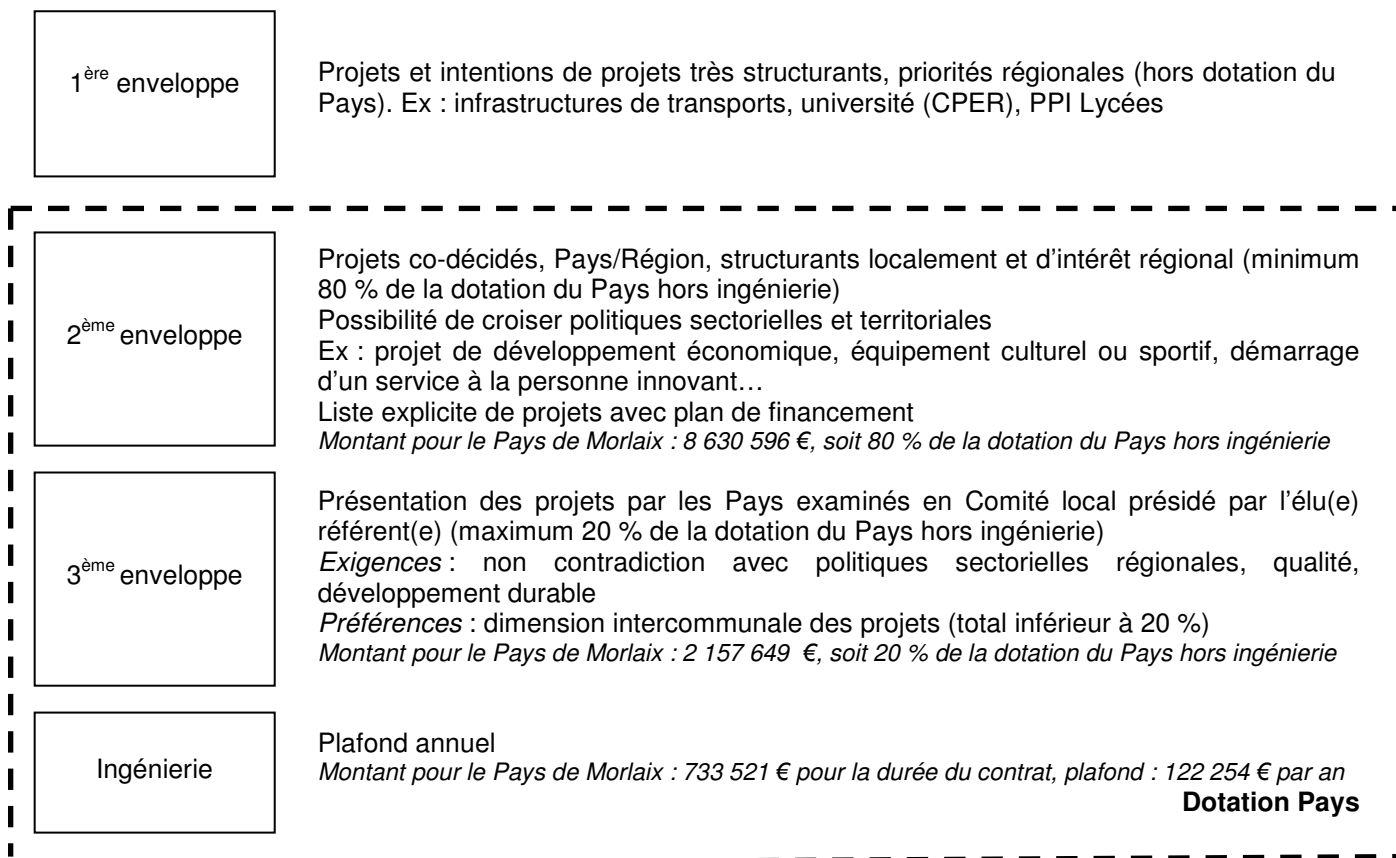
Par cette double vocation territoriale, le Pays structure son projet d'avenir autour des atouts et des caractères spécifiques qui le singularisent. Dans ce programme d'action 2006-2012, le Pays de Morlaix privilégie une approche de développement durable.

⁽²⁾ Source : www.region-bretagne.fr

Une dotation de 11 521 766 € est allouée au Pays de Morlaix pour lui permettre de mettre en œuvre les projets retenus par la Région ainsi que sa stratégie d'ingénierie. L'aide régionale a pour but de jouer un effet levier dans l'aboutissement des projets, elle n'est donc accordée qu'après vérification de l'existence d'un engagement financier réel et manifeste des collectivités du territoire.

Le contrat de pays s'articule autour de trois enveloppes consacrées à la mise en œuvre de projets et d'une quatrième destinée à soutenir l'ingénierie de la structure pays.

Structure du contrat de Pays 2006-2012



Projets retenus pour la 2^{ème} enveloppe du contrat (Source : contrat de Pays du pays de Morlaix 2006 – 2012)

Pour un dispositif de formation réactif au service des compétences humaines

- Création d'un pôle des métiers : création d'un ensemble immobilier de formation (un espace Formation et un espace Hébergement) pour apporter une réponse rapide à l'attente des entreprises du territoire en termes de formation afin de renforcer leur compétitivité mais également pour insérer le territoire dans la stratégie locale (Maison de l'emploi) et régionale de l'emploi et la formation.

Pour une définition de stratégies territoriales de développement économique et social

- Mise en œuvre d'un schéma de zones d'activité (ZA) prioritaires pour le Pays de Morlaix afin de renforcer l'attractivité du territoire pour l'accueil des entreprises et de soutenir l'animation économique :
 - Création d'une ZAC à Plouescat
 - Extension de la zone d'activités de Goarem Alen à Mespaul
 - Création de la zone d'activités de Kerglaz à Saint-Pol-de-Léon
 - Extension de la zone d'activités de Kerlaudy à Plouéan
 - Extension de la zone d'activités de Kerranou à Saint-Pol-de-Léon
 - Extension de la zone d'activités du Croissant à Plougoulm
 - Création de la zone d'activités de Lambas à Sibiril

- Aménagement de la zone d'activités de Kermat en Guiclan-2^{ème} tranche
- Aménagement des pôles économiques structurants de Morlaix Communauté pour améliorer et augmenter la capacité d'accueil des entreprises et améliorer l'attractivité du territoire
- Suppression et réhabilitation de friches industrielles dans le but de renouveler et redynamiser les espaces urbains et économiques affectés par des friches industrielles
- Réalisation d'hôtels d'entreprises, centres d'affaires, hôtels d'activité

Pour une affirmation de la vocation et de la spécificité maritimes de la Bretagne

- Schéma plaisance en Baie de Morlaix (cf. Page 34)

Pour une Bretagne équitable et solidaire

- Renouveler et dynamiser durablement les fonctions de l'aire urbaine (renouvellement urbain du pôle Gare, redynamisation du centre urbain)
- Mettre à disposition du territoire un espace permettant de regrouper les services de compétences communautaires (pôle communautaire) : services à la population, services économiques et touristiques.

Pour la mise en place concertée d'un véritable service public de la culture

- Regroupement des initiatives culturelles de proximité

Pour un développement touristique et sportif et des loisirs de qualité

- Complexe éco-touristique d'accueil, de découvertes et de formation (cf. synthèse territoriale de la Communauté de Communes de la Baie du Kernic, janvier 2007)

La 2^{ème} enveloppe vise des projets identifiés lors de la négociation du contrat de Pays. Cette liste peut être révisée en 2009 selon des conditions particulières prévues au contrat. Les projets retenus doivent tous se caractériser par leur envergure intercommunale ou de Pays.